

BLUEBIZ

FAITES DES ÉCONOMIES,
PRENEZ L'AVION.AIRFRANCE   KLM 

Gageure gouvernementale

Economies budgétaires : 'ni hache, ni rabot'

Le rapport du Comité Action Publique 2022 vise une tranformation radicale de l'action publique sur la base de quelques grands principes



© NICOLAS MESSYASZ/SIPA



par François Ecalle

Le gouvernement s'est engagé à fortement infléchir la croissance des dépenses publiques en réalisant d'importantes économies, de l'ordre de 3 points de PIB, sur la période 2018-2022. Des mesures ont déjà été prises comme la réduction du nombre de contrats aidés ou le gel de la valeur du point de la fonction publique, mais leur impact sur les dépenses publiques est très nettement inférieur au montant nécessaire pour atteindre cet objectif.

Le gouvernement a aussi annoncé l'an dernier qu'il n'y aura pas de coupes budgétaires "à la hache"

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. [Fermer X](#)

[En savoir plus sur les cookies](#)

comité action publique, CAP 2022, dont le rapport vient d'être divulgué.

“CAP 2022 vise une “transformation radicale” de l'action publique sur la base de quelques grands principes : passer d'une logique d'égalité formelle à un service public différencié selon les besoins des usagers ”

Ce rapport vise une “transformation radicale” de l'action publique sur la base de quelques grands principes : passer d'une logique d'égalité formelle à un service public différencié selon les besoins des usagers ; améliorer la transparence des résultats des administrations et la participation des citoyens et des entreprises aux décisions ; donner plus de souplesse aux gestionnaires, notamment en décentralisant et en déconcentrant, en contrepartie d'une plus grande responsabilité ; créer les conditions de la confiance entre les administrations et leurs agents ; s'appuyer sur la numérisation des services publics.

Des principes pas nouveaux dont beaucoup remontent à 2001

Ces principes ne sont pas contestables mais ils ne sont pas nouveaux. Beaucoup d'entre eux ont déjà été inscrits dans la loi d'orientation des lois de finances (LOLF) de 2001 et n'ont pas entraîné de transformation radicale de l'action publique. Surtout, si elle se fait, cette transformation de l'organisation et des comportements prendra de très nombreuses années.

Ce rapport ne se contente pas d'énoncer des principes mais propose aussi de nombreuses mesures très concrètes et qui seraient très utiles, s'agissant aussi bien du recouvrement des prélèvements obligatoires que de l'autonomie des établissements d'enseignement ou encore de la répartition des services publics sur le territoire. Mais il faudra de longues années, beaucoup de persévérance et quelques investissements au départ pour les mettre en œuvre.

“Si elle se fait, cette transformation de l'organisation et des comportements prendra de très nombreuses années”

Or ce n'est pas en 2021, alors que la campagne électorale aura commencé, et encore moins en 2022, que nous ferons d'importantes économies budgétaires. Le créneau utile est limité à 2019 et 2020. Il faudrait donc pouvoir trouver dès septembre prochain, dans le projet de loi de finances pour 2019, des économies rapidement réalisables qui ne remettent pas en cause une transformation de long terme fondée sur la confiance. C'est une gageure mais on peut encore espérer, le temps des vacances...

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. [Fermer X](#)

[En savoir plus sur les cookies](#)